

Image not found or type unknown



Le syndic facture des frais de connexion internet

Par **vesuvio**, le **26/03/2016** à **21:40**

Bonjour,
Je voudrai savoir si le syndic d'une copropriété a le droit de facturer (chaque mois) une redevance pour accéder à son compte personnel par internet, afin de consulter le montant des charges.
De plus, il ne tient pas compte des propriétaires ayant ou pas accès à internet.

Par **morobar**, le **27/03/2016** à **10:25**

Bonjour,
[citation] le droit de facturer (chaque mois) une redevance pour accéder à son compte personnel par internet, afin de consulter le montant des charges[/citation]
Pourquoi une gratuité ?
Il faut bien que quelqu'un paie l'abonnement et la gestion du site.
[citation] De plus, il ne tient pas compte des propriétaires ayant ou pas accès à internet. [/citation]
Les résidents qui veulent monter par les escaliers ne sont pas exemptés des charges d'ascenseur.
Une décision an AG a dû être souscrite et les conditions exposées.
Il faut donc s'y référer.